

peut être qualifiée de « moment européen de développement des caisses d'épargne, où une culture européenne de la prévoyance et de l'épargne est partagée par les élites. » (C. Christen-Lecuyer, *Histoire des caisses d'épargne en France*, 2004, p. 9) La lenteur avec laquelle l'exemple anglais et allemand fut copié en France s'explique surtout par la tradition étatique française. Dans les deux premiers pays, ces institutions furent le fruit d'initiatives individuelles et locales. Mais en France, l'État aspirait à être le moteur de telles réalisations, et c'est vers lui que se tournèrent les premiers porteurs de projets. Finalement, devant le constat que l'État ne serait d'aucune aide sous ce rapport, c'est l'initiative privée qui permit la fondation de la première caisse d'épargne française.

La surveillance et la participation constante de l'État accompagnèrent toutefois d'emblée leur développement. Pour Louis Leclerc, dans le *Dictionnaire de l'économie politique*, on n'a pas à se réjouir de cette sollicitude. Au contraire, c'est un grand malheur que la puissance publique se soit mêlé des caisses d'épargne, ait prétendu dicter l'utilisation des fonds récoltés et fixer des limites à l'épargne populaire. « L'État laisse volontiers les fondateurs et les administrateurs de ces établissements de crédit organiser avec ordre et méthode, et, primitivement, à leurs frais, cette bourse où le pauvre vient déposer avec confiance des économies péniblement acquises ; mais ! l'État veut être l'homme d'affaires qui fera valoir le capital accumulé. Il fait aussi de la philanthropie, et il paie l'usage de ce capital plus cher, aux dépens de la communauté. Puis, il s'inquiète et s'effraie de cette énorme lettre de change toujours payable à présentation ; il hésite, il tâtonne, il modifie ; il dit encore actuellement à l'épargne du pauvre : — arrête-toi là ; tu n'iras pas plus loin ! Il faut de la vertu, mais pas trop ; je ne t'en accorde que jusqu'à concurrence de 1 000 fr., et je réduirai même bientôt ce total de moitié si tu te portes encore aux excès de sagesse et de confiance ! » (Article « Caisse d'épargne », t. I, 1853, p. 276) L'auteur reproche aussi à la puissance publique d'avoir perverti l'institution des caisses d'épargne afin de l'utiliser à ses fins, accumulant une réserve financière à côté du budget. Or cette manœuvre a profondément changé la nature de la caisse d'épargne, qui, d'une institution philanthropique privée, est devenue selon l'auteur un « bureau de perception tout spécial, un lieu commode où l'État faisait recevoir les économies du pauvre, à de bonnes conditions pour le pauvre, pour jeter ces économies dans le torrent de la dette flottante. » (Idem, p. 272) Selon L. Leclerc, le seul rôle de l'État, en matière de crédit et de banque, devrait être d'empêcher qu'un établissement quelconque n'obtienne un monopole légal.

La caisse d'épargne est une institution admirable, répète Henri Baudrillart une décennie plus tard, mais elle est trop sous la tutelle de l'État. Le gouvernement

impose ses conditions, donne sa garantie, disant que lui seul représente la stabilité ; mais ce qu'il donne n'est que l'illusion de la sécurité. Dans les temps calmes, assurément, la garantie publique est rassurante ; mais quand on se dispute le pouvoir à mains armées, la seule perspective est la banqueroute. C'est ce dont la révolution de février a donné un aperçu, et ce qui se reproduira encore au moment de la Commune de Paris. « Le lien financier qui unit les caisses d'épargne à l'État est donc regrettable de tous points », juge H. Baudrillart. « Des caisses d'épargne indépendantes offririaient de tout autres ressources. Ceux qui ne conçoivent ni développement ni sécurité en dehors de l'action de l'État feront bien de s'enquérir de ce qui se passe en Allemagne. Ils y verront que les caisses d'épargne y ont pris, particulièrement en Prusse, sous le régime de la liberté, le plus remarquable essor. On ne craint pas d'y voir la masse des dépôts s'élever à de trop fortes sommes. Libres de confier leurs fonds aux emplois les plus fructueux, elles deviennent à leur tour les commanditaires du travail. Au lieu de remettre leur argent aux mains de l'État, qui n'en sait que faire ou qui ne sait comment le leur rendre, suivant les temps, elles les remettent à l'industrie, à l'agriculture. » (*La liberté du travail*, etc., 1865, p. 270-271)

CANTILLON, RICHARD (dates très incertaines.)
Économiste d'origine irlandaise et naturalisé français en 1708, il est considéré comme l'un des pionniers de la science économique moderne.

L'œuvre unique de Richard Cantillon, *l'Essai sur la nature du commerce en général* (écrit vers 1730, et publié en 1755), serait d'une interprétation très facile, si la biographie de l'auteur n'était pas très incertaine : car dès lors nous perdons le fil des circonstances de sa composition et des influences qui pesèrent sur son auteur.

[Le mystérieux Richard Cantillon.] La famille de Richard Cantillon, à ses origines, fut française. Elle partit de Normandie pour s'établir en Angleterre à l'époque où Guillaume le Conquérant cherchait à dominer le pays. À l'époque d'Henri II, les Cantillon prirent la route de l'Irlande et reçurent des terres à Kerry et à Limerick, anciennes propriétés des peuples vaincus. À l'époque de Cromwell, dans les années 1650, la roue tourna, et ce fut leurs terres, cette fois-ci, qui furent confisquées.

La date de naissance de Richard Cantillon reste très incertaine, et à peine pouvons-nous la situer entre 1680 et 1697, mais probablement plutôt vers la première borne que vers la seconde. Il était semble-t-il en France en 1708, car un document authentique nous informe qu'il reçut la nationalité française ; mais les circonstances ne nous sont pas connues. Le peu que nous sachions, et c'est même de source peu certaine, c'est qu'à l'époque où il arriva en France, sa condition était assez précaire : car ses adversaires et créanciers

Cantillon, Richard

disaient de lui qu'à l'origine il était très pauvre et « n'avait jamais porté de chaussure avant d'arriver à Paris ». (Lettre de Lady Mary Herbert à son frère Lord Montgomery, 25 juin 1745 : Powis National Library (Pays de Galles), 2278) Mais n'était-ce pas pour rendre douteuse la légitimité de sa soudaine élévation ?

En 1711, on retrouve Richard Cantillon en Espagne, au service du gouvernement britannique. Il quitte ce pays en 1714, pour revenir en France et travailler au sein de la banque de son cousin, son homonyme le chevalier Richard Cantillon. Celui-ci accepta de l'héberger généreusement et ils s'installèrent ensemble rue Saint Honoré, à Paris. En août 1714, à un âge que nous ne pouvons évidemment assurer, le futur auteur de *l'Essai sur la nature du commerce* était donc fixé à Paris et commençait sa carrière de banquier.

Dès février 1716, il avait fait suffisamment fortune pour racheter la banque de son cousin, ou, ce qui est plus probable, cette banque était tombée dans un état de quasi-faillite, rendant aisément son rachat. Par ses capacités, Cantillon parviendra à redresser la banque de son cousin et à la transformer en une entité extrêmement profitable.

C'est à l'époque de John Law que Richard Cantillon grimpait surtout l'échelle de la fortune. Cet Écossais célèbre avait fondé une compagnie promettant monts et merveilles ; elle promettait surtout à chaque actionnaire une grande richesse. Ce fut la raison première du succès et de l'envolée du prix de ses actions. D'abord émises avec une valeur nominale de 500 livres, elles atteignirent un prix de 10 000 en l'espace de quelques mois, avant l'effondrement final. Dès le début de cette aventure audacieuse, qui devint un échec retentissant, Richard Cantillon acheta un grand nombre d'actions de la Compagnie de Law. Il les revendit juste avant l'effondrement, empochant ainsi un bénéfice substantiel.

Il en sortit très fortuné, de pauvre qu'il était tout d'abord. Ayant acheté bas et revendu haut, il se retrouvait à la tête d'une grande richesse. Il l'était au moins théoriquement ; car s'étant enrichi par la spéculation, aux dépens d'autres spéculateurs moins heureux, il lui fallait désormais collecter cette richesse qui lui était due. La tâche allait s'avérer plus difficile que prévue, car les procès s'enchaîneront pour lui.

Selon l'histoire officielle, Richard Cantillon serait mort à Londres le 14 mai 1734, victime de l'incendie de sa maison. Néanmoins, la suspicion d'une origine criminelle était naturelle et fut rapidement suggérée : elle s'expliquerait très bien par le grand nombre de personnes que Cantillon avait laissées sans le sou après ses spéculations heureuses. D'autres doutes ont porté sur l'incendie lui-même : n'aurait-il pas été monté de toutes pièces par Cantillon pour échapper aux menaces qui pesaient sur lui ? Antoin Murphy, le spécialiste de Cantillon, et qui croit à cette thèse, mentionne même un chevalier de Louvigny qui serait arrivé au Surinam, en Amérique, six mois après

l'incendie de Londres, en possession des papiers de Cantillon. (*Richard Cantillon*, 1986, p. 291) Cet individu pourrait bien être Richard Cantillon, — à moins qu'il ne s'agisse de son assassin. Ce mystère est destiné à rester entier.

[Ses idées économiques.] L'incertitude qui plane autour de la vie de Richard Cantillon rejoue sur son œuvre, pour l'entourer d'un certain mystère.

Si on ne peut avancer avec quelque assurance une date de rédaction à l'*Essai sur la nature du commerce en général*, on ignore également s'il fut écrit directement en français, ou d'abord en anglais puis traduit par l'auteur lui-même. En tout cas, le seul manuscrit connu est en français, et c'est en français qu'il fut publié pour la première fois, en 1755.

Cette absence de certitude provient en partie, il faut l'indiquer, du flou qui entoure également les circonstances de la publication en 1755. Richard Cantillon, mort depuis vingt ans déjà, du moins selon la thèse officielle, ne put pas prendre part à cette parution. En vérité, son manuscrit avait circulé entre de nombreuses mains au cours des quelques trente années qui s'étaient écoulées entre la rédaction primitive de l'ouvrage et sa parution. Selon toute vraisemblance, son *Essai* fut publié grâce au concours des intellectuels groupés autour de Vincent de Gournay, si ce n'est directement par cet homme lui-même. L'abbé André Morellet, proche de ce cercle, raconte que Gournay « fit beaucoup lire *l'Essai sur le commerce en général* par Cantillon, ouvrage excellent qu'on négligeait. » (*Mémoires*, 1821, t. I, p. 37) Il est probable qu'en ayant senti la valeur, il le fit publier.

L'ouvrage lui-même est d'une interprétation aisée, car il dispose d'un plan clair, d'idées bien étayées, et son langage n'est pas particulièrement obscur. Il se découpe en trois grandes parties, dont les thèmes ne sont pas expressément définis, mais dont le contenu nous permet d'indiquer la problématique traitée. La première partie rassemble des considérations sur l'économie rurale et les opérations des propriétaires terriens essentiellement. La seconde nous renseigne davantage sur le fonctionnement d'une économie de marché, à travers le mécanisme des prix notamment. La troisième et dernière, enfin, couvre un ensemble de questions monétaires et bancaires.

L'Essai dans son ensemble peut être appelé l'une des premières tentatives de théorie générale de l'économie. Son auteur a soin de dégager ce qu'il convient d'appeler des « lois générales », celles qui sont dans la nature des choses, et non dans les faits particuliers de tel ou tel pays. On note plus de trente occurrences des termes « naturel » ou « naturellement », témoignage de cette intention. Le titre même du livre, d'ailleurs, nous l'indique : c'est bien l'économie « en général » qu'étudie Cantillon. Plus encore, il en étudie la nature, un demi-siècle avant les célèbres *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* d'Adam

Smith. Le mot de commerce, dans le titre de l'*Essai*, ne doit pas nous faire croire que Cantillon néglige l'agriculture ou l'industrie. Car ce terme de commerce, à l'époque où écrit Cantillon, recouvre une réalité plus vaste que ce n'est le cas de nos jours, et même que ce fut le cas dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il peut être considéré comme un synonyme d'« économie ».

L'*Essai* de Cantillon présente au moins cinq grands mérites, qui font sa valeur et aujourd'hui sa notoriété : la théorie de la richesse, la notion de l'entrepreneur, la critique des monnaies sans valeur, les « effets Cantillon », et enfin le libéralisme. Je les analyserai ici un après l'autre.

L'auteur fonde son analyse sur la reconnaissance du fait que les produits propres à la jouissance de l'homme forment la richesse ; celle-ci provient de la nature et en est tirée par le travail de l'homme. Cantillon distingue, à cet égard, la valeur intrinsèque et la valeur de marché. La valeur intrinsèque, il la détermine par les coûts de production, ou, selon ses mots, par la quantité de terre et de travail ; la valeur de marché, quant à elle, est parfois supérieure, parfois inférieure à la valeur intrinsèque, selon les forces du marché. Cette valeur intrinsèque, à son tour, pour Cantillon, est déterminée par les coûts de production, et représente ainsi ce qu'une chose coûte à celui qui la produit, ou le prix au-dessous duquel il ne peut la vendre sans s'appauvrir.

Cantillon voit dans l'entrepreneur, bien que défini peu précisément, l'acteur principal et comme central de l'activité économique. Au lieu d'expliquer par une énigmatique « main invisible » la conduite des affaires économiques d'une nation — mais sans réclamer non plus la main, toujours très visible, de l'État — il a recourt à la notion d'entrepreneur. Chez Cantillon, ce qui caractérise l'entrepreneur, c'est qu'il est un preneur de risque, c'est qui agit dans l'incertitude. L'origine de cette incertitude, l'auteur la trouve dans la confrontation perpétuelle de l'offre et de la demande, dont il a dit plus haut qu'elle permettait d'établir les prix. Or, tandis que les prix varient, les profits, reconnus comme la différence entre le prix de vente et le coût de revient, varient également. Ainsi, ne pouvant prévoir la demande de manière exacte, chaque entrepreneur est dans une position délicate, car incertaine. Il prend des décisions, lance des opérations, dans cette incertitude. Par ces idées sur l'entrepreneur, Cantillon a initié une tendance qui s'épanouira avec Turgot, et plus encore avec J.-B. Say, pour enfin reconnaître à l'entrepreneur une place à part dans l'économie, contrairement aux affirmations de l'école anglaise. Les auteurs de cette dernière tradition, en effet, ont longtemps négligé la notion d'entrepreneur, conservant le seul terme de « capitaliste », imparfait et même faux, qui sera repris par les marxistes.

En réaction à l'expérience désastreuse de John Law, Cantillon nous explique ce qui arrive ou ce qui doit

arriver lorsque la monnaie est sans valeur réelle. Il voit deux conséquences importantes à la substitution d'une monnaie sans valeur réelle comme le papier-monnaie à une monnaie métallique. La première conséquence, c'est une défiance croissante envers la monnaie sans valeur. C'est précisément ce qu'il eut à observer lors de la faillite du système de Law, où la masse des détenteurs de billets, constatant l'extrême fragilité de l'émetteur, se ruèrent aux guichets pour réclamer leur avoir. Une telle expérience historique a dû paraître décisive à Cantillon ; toutefois, à notre époque, les monnaies nationales, toutes de papier, ne subissent pas le rejet massif qu'anticipait l'auteur de l'*Essai*. La seconde conséquence, dont nos sociétés modernes, cette fois-ci, nous ont donné et nous donnent encore la preuve, c'est l'inflation. Or, observateur de la faillite du système de Law, Cantillon avait pu se convaincre du fait que les effets de l'inflation monétaire étaient loin d'être uniformes : tandis qu'elle enrichissait les uns, elle appauvrisait les autres. C'est l'un des points de théorie où les circonstances de la biographie de l'auteur et ses idées économiques se trouvent devant l'histoire dans la réunion la plus parfaite. L'inflation, dit l'auteur de l'*Essai*, n'affecte pas chacun uniformément : selon les canaux de transmission que la nouvelle monnaie emprunte, l'inflation a un effet redistributif. Or, avec cette théorie des effets de l'inflation, Richard Cantillon nous apporte des réponses à quelques maux contemporains. Il explique, et plus encore, il prouve l'injustice de l'inflation et son effet de redistribution des richesses, sans rapport avec les mérites de chacun.

Selon la définition que l'on accorde au terme, Richard Cantillon pourra ou ne pourra pas être classé comme auteur mercantiliste. S'il réfute leur théorie de la richesse, qui accorde une importance excessive aux métaux précieux, il suit cependant certaines prescriptions politiques des mercantilistes, notamment quant au commerce international. Nombreux sont les passages de son *Essai* dans lesquels il détaille sa conviction profonde, qu'il résume dans cette phrase : « il faut toujours s'attacher à maintenir la balance contre les étrangers ». (*Essai sur la nature du commerce en général*, 1755, p. 323) Mais par ailleurs, sous quelques couches de mercantilisme, et d'un mercantilisme d'ailleurs modéré et partiel, nous trouvons dans l'*Essai* de Cantillon une base résolument libérale. Le libéralisme économique est fondamentalement une doctrine défendant la propriété privée. Or, selon R. Cantillon, la propriété est un élément fondamental, une base nécessaire de la civilisation. « Si on suppose que les terres n'appartiennent à personne en particulier », écrit-il, « il n'est pas facile de concevoir qu'on y puisse former une société d'hommes ». (Idem, p. 8) Il est donc d'une impérieuse nécessité que certains hommes possèdent les terres, et cela vaut également, quoiqu'il ne prenne pas la peine de le signaler, pour les autres biens. C'est sur un argument du même ordre qu'il a défendu une

Capital

autre réalité sociale : l'inégalité entre les hommes. Selon lui, cette inégalité est naturelle et inévitable. Cantillon en fournit plusieurs raisons : ces raisons sont d'abord liées au hasard (comme le fait de donner le jour à plusieurs enfants, ce qui divise les héritages) ; elles sont également liées au degré inégal du travail des hommes, certains étant « fainéants, extravagants ou maladifs », tandis que d'autres démontrent « de la frugalité et de l'industrie ». (Idem, p. 5) Son rapport à la notion même d'inégalité est celle d'un économiste libéral. L'inégalité de la propriété des terres lui paraît évidente et naturelle, de même que l'inégalité des salaires et des fortunes. Un salaire ne peut être excessif que s'il est supérieur au coût, y compris le risque d'insuccès, qu'il faut consentir pour se mettre en état de l'obtenir. Deux hommes qui font le même métier n'ont pas de raison, a priori, de gagner un même salaire, sauf si leur prestation de travail, en quantité, qualité et efficacité, est pleinement égale, ce qui se rencontre rarement. Signalons enfin, pour conclure sur les raisons d'attribuer à Cantillon le qualificatif de libéral, qu'il est pour la tolérance religieuse, et contre le fanatisme dont il a été un spectateur impuissant. Il signale notamment l'erreur lourde de conséquences que fut l'expulsion des Huguenots de France à la fin du XVII^e siècle, laquelle a favorisé l'industrie anglaise et hollandaise. Il souligne l'utilité de disposer d'un marché étendu, avec une forte population : à ce titre il se félicite de l'existence de larges marchés dans les villes, ce qui facilite la circulation des denrées et permet d'établir plus aisément le prix public au niveau du prix intrinsèque ou valeur naturelle des biens. Les prix sont alors réellement le résultat de la confrontation paisible entre les offreurs et les demandeurs, et ils sont justes. Ensuite, il défend la libre détermination du taux de l'intérêt, quarante ans avant Turgot. Enfin, il insiste, l'un des premiers, sur ce qu'il est convenu d'appeler la souveraineté du consommateur : l'offre de travail suit la demande des consommateurs, et la seule manière pour un entrepreneur de réussir est de parvenir à suivre les modes et tendances de ses clients.

Ce sont là encore quelques idées que les économistes libéraux des siècles suivants défendront avec vigueur et brandiront comme leur étendard, signe que malgré quelques bribes de mercantilisme, Cantillon est bel et bien un auteur de la tradition libérale.

Pour conclure, il est difficile de taire le fait que Cantillon ait été, dans plusieurs pays et pour un nombre de décennies assez conséquent, passé sous le plus grand des silences. Toutefois, son œuvre économique a exercé une influence notable sur plusieurs générations d'auteurs, quoique parfois d'une manière peu remarquée, car c'était une autorité dont ses successeurs ne prenaient pas la peine de se revendiquer explicitement. Au cours du XVIII^e siècle, c'est principalement sur les *Physiocrates* et sur l'école classique, Adam Smith en tête, que les théories de l'*Essai* ont

eu de l'influence, soit directement, soit indirectement. Ce n'est que bien plus tard que Cantillon sombra dans l'oubli, avant d'y être sorti par William Stanley Jevons. Alors, enfin, Cantillon pouvait recevoir les appréciations qu'il méritait. Et il les reçut en effet, puisque les économistes de l'École autrichienne, sentant leur proximité théorique avec lui, firent de Cantillon un véritable héros de la science économique. Ce qu'il peut être, ce qu'il doit être, aux yeux de tous, pour peu qu'on prenne la peine de le lire.

CAPITAL. Les accusations portées de nos jours contre le capital et la rémunération qu'il obtient prouvent de toute évidence qu'on s'en fait une conception fausse ou tronquée. Bien analysé, à l'aune des écrits des libéraux français, le capital n'est pas le pouvoir de l'argent, ou toutes ces machines qui remplacent le travail ; c'est, de manière plus vaste et aussi plus haute, l'ensemble des outils mentaux et matériels qui permettent de rendre le travail plus productif. Les connaissances utiles, les habitudes favorables à la production, sont du capital au même titre que les outils et les machines : et parmi celles-ci, l'épingle d'une fileuse est du capital comme les monstres de fer nourris de houille que mettait en action la grande industrie.

L'analyse des libéraux français sur le capital réclame encore d'ajouter quelques remarques complémentaires. 1° La nature n'a proprement créé aucun capital, et il ne s'approprie que par l'effort. Les sommes d'argent ont besoin d'abord d'être gagnées ; les outils et machines, d'être inventées puis conçues ; les idées enfin, d'émerger dans la tête de quelque savant et de se répandre par l'instruction. 2° Non seulement le capital est aussi intellectuel et immatériel, mais à l'origine le premier capital est apparu sous cette forme. Avant de faire usage de quelconques outils, l'homme primitif devait s'emparer de ses facultés et découvrir les moyens de se servir des choses que la nature avait répandues autour de lui. 3° À l'ère même de la grande industrie et après les plus incroyables révolutions technologiques, on doit tenir pour certain que des deux formes de capitaux, matérielle et immatérielle, la plus précieuse est la seconde, et non la première. Les guerres peuvent détruire des usines, des machines, des produits : à la rigueur, on peut les reconstruire et on les reconstruira ; mais qu'une nation perde ses conceptions scientifiques, son amour de l'ordre, de l'économie, du travail, son rétablissement ne sera pas aussi assuré. 4° Enfin, c'est par méprise qu'on attribue aux grands industriels et à ce qu'on a appelé maladroitement la *Bourgeoisie*, la seule disposition du capital : car le travailleur le plus modeste et le plus dénué, qui, dit-on, n'a que ses bras, possède toujours une certaine forme d'instruction, de même que des idées et une morale, qui sont déterminantes pour la production.

Ce qui légitime la rémunération de toutes les formes de capitaux, c'est l'utilité qu'on en tire, et dont